

**Avis d'Appel d'Offres ouvert ( AAOO) No DNCMP/167/F/2020-2021 Pour la fourniture d'équipements sportifs.**

Date de publication : 26/11/2020

Date d'ouverture : 15/12/2020

**1. Objet**

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, Université du Burundi représentée par Direction des Finances et du Patrimoine invite, par le présent avis d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé pour la fourniture des équipements sportifs à l'Université du Burundi.

**Il s'agit de :**

**2. Financement du marché**

Le marché sera financé par le gouvernement du Burundi sur le Budget Général de l'exercice 2020-2021.

**3. Allotissement**

Le présent marché est constitué de deux lots et la soumission ne peut pas se faire par lot.

**LOTS N°1**

**Chaussures de Sport et bas (échantillon exigé).**

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE
1	Godiots	paire	
2	Volley ball (tige haute)	paire	
3	Hand ball (tige haute)	paire	
4	Basket ball (tige haute)	paire	
5	Athlétisme ( 24 souplesses et 12 spax)	paire	
6	Net ball	paire	
7	Bâts	paire	

**N.B : Pour les chaussures de sport, les pointures seront précisées au soumissionnaire gagnant**

## LOT N°2 : Maillots de jeu, survêtements et ballons

### a) Maillots de jeu et survêtements

N°	DESIGNATION	UNITE	Q
1	Basketball	paire	40
2	Volleyball	paire	50
3	Handball	paire	50
4	Football	paire	70
5	Rugby	paire	50
6	Karaté (Kimono)	paire	15
7	Survêtement	paire	50

### b) Ballons de jeu

N°	DESIGNATION	UNITE	Q
1	Football	PIECE	40
2	Basketball	PIECE	40
3	Volleyball	PIECE	30
4	Handball	PIECE	20
5	Rugby	PIECE	10

#### 4. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par un Avis d'Appel d'Offres ouvert (A.A.O.O) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. L'ensemble des fournitures sont à livrer sur Trente jours (30jrs). L'attributaire s'engage à procéder à la livraison à partir de la date de notification du marché.

#### 5. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées aux articles 153 et 161 du Code des Marchés publics.

#### 6. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la Direction Financier et du Patrimoine tous les jours ouvrables de 8 h à 15 h et à l'adresse suivante :

Université du Burundi

Direction des Finances et du Patrimoine

B.P. 1550 Bujumbura Tél. :22 24 24 85 / 22 22 92 11

Bâtiment du Rectorat Bureau n°25

Site : ww w.amp.bi

Il peut être obtenu à la même adresse contre deux bordereaux de versement

Il peut être obtenu à la même adresse contre deux bordereaux de versement :

- de 50 000 FBu (CINQUANTE MILLE FRANCS BURUNDAIS) au compte n° 1101/001-04 ouvert à l'Université du Burundi
- de 50 000 FBu (CINQUANTE MILLE FRANCS BURUNDAIS) au compte n° 00745320107-40 ouvert à BANCObu au Nom de l'Université du Burundi.

Les soumissionnaires qui n'auront pas acheté le dossier d'appel d'offres ne seront pas admis.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'adresse Université du Burundi

Direction des Finances et du Patrimoine

B.P. 1550 Tél. :22 24 24 85 / 22 22 92 11 en mentionnant la référence de publication en haut de page, au moins 15 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 9.

#### 7. Garantie de soumission et Présentation de l'offre

Une garantie de soumission suivant le modèle en annexe et doit être fournie en même temps que l'offre.

Son absence est cause de rejet pur et simple de l'offre.

Elle est fixée à **1 000 000 Fbu (Un Million Francs Burundais)**

Les offres sous plis fermés rédigées en langue française et en six exemplaires dont un original et cinq copies marquées comme tel seront remises par les soins du soumissionnaire tard le 15/11/2020, à 9 heures précises à l'adresse suivante : Direction des Finances et du Patrimoine B.P. 1550 Bujumbura Tél. : 22 22 92 11

Bâtiment du Rectorat Bureau n°25

Site : ww w . amp.bi

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

#### 8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la limite de remise des offres.

#### 9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au AS.1.A.2/2020 à 9 heures précises.  
Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

#### 10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP conformément à l'article 22 alinéa 9 du Contrôle des Marchés Publics dans la salle des réunions le AS.1.A.2/2020 à 9 heures 30 minutes. Le Procès-verbal d'ouverture sera contresigné par les membres de la sous-commission d'ouverture présents.

#### 11. Critères de qualification

- La caution bancaire de soumission ;
- L'attestation originale de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'Office des Recettes (O.B.R) et en cours de validité;
- Le Certificat d'Immatriculation fiscale (NIF);
- L'attestation de non redevabilité délivrée par l'I.N.S.S en original et en cours de validité;
- L'adresse fixe et connue du soumissionnaire (Téléphone, lieu du domicile, siège social);
- Les statuts de la Société (personne morale) ;
- L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce ;
- La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché.

**N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 Code des Marchés Publics.**

Fait à Bujumbura, le 20/11/2020

LA PERSONNE RESPONSABLE  
DES MARCHES PUBLICS  
A L'UNIVERSITE DU BURUNDI

Pr. François HAVYARIMANA

